

**MAIRIE DE
MONTAGNAC**

Si vous souhaitez obtenir des informations adressez-vous à :

SERVICE INSTRUCTEUR
SERVICE URBANISME
34120 PEZENAS
Tél :

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE

Dossier n° : DP 34162 21 K0073

Reçu le 15/09/2021

Adresse des travaux :
20 Rue des Aires
34530 MONTAGNAC

Nature des travaux : **MODIFICATION ASPECT EXTERIEUR -
CREATION FENETRE D'AERATION POUR SALLE DE BAINS**

Destinataire :

Monsieur PERBET Jean Michel

**20 Rue des Aires
34530 MONTAGNAC**

Objet : Classement **sans suite**
Décision tacite de rejet

Affaire suivie par Martin Charlène

Monsieur,

Par lettre en date du 12/10/2021, vous avez été invité à compléter votre dossier relatif au projet susvisé.

Ces documents n'ont pas été fournis dans les délais requis. En conséquence, conformément à l'article R.423-39 du code de l'urbanisme, votre demande a fait l'objet d'une décision tacite de rejet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

MONTAGNAC
Le Maire
M. Yann LLOPIS

21 JAN. 2022



(La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.421-2-4 du code de l'urbanisme)

21 JAN. 2022